



Minister for
International Trade

Ministre du
Commerce extérieur

COMMUNIQUÉ

N^o 184

Le 27 octobre 1986

DÉCLARATION DU CANADA AU CONSEIL DU GATT CONCERNANT
L'IMPOSITION PAR LES ÉTATS-UNIS DE REDEVANCES
DOUANIÈRES ET D'UNE TAXE DISCRIMINATOIRE SUR
LES IMPORTATIONS DE PÉTROLE

Le ministre du Commerce extérieur du Canada, l'honorable Pat Carney, a diffusé copie des déclarations faites par le représentant du Canada à la réunion du Conseil du GATT tenue aujourd'hui à Genève.

Ces déclarations montrent clairement que le Canada déplore la décision des États-Unis d'imposer des redevances douanières sur une base ad valorem qui n'a aucune commune mesure avec le coût du service rendu. De l'avis du Canada, le gouvernement des États-Unis a de la sorte introduit une surtaxe à l'importation.

Le gouvernement des États-Unis a en outre introduit une taxe discriminatoire sur les importations de pétrole pour financer un programme quinquennal d'élimination des déchets nocifs. Si le Gouvernement du Canada appuie sans réserve la volonté des États-Unis d'assainir l'environnement, il reste que l'imposition d'une taxe plus élevée sur le pétrole importé que sur le pétrole national constitue manifestement un traitement discriminatoire.

.../2

Canada